

Amnesty International

Afghanistan

« *Tous ceux qui ne sont pas nos amis sont nos ennemis* »

Les exactions commises par les talibans contre les civils

Résumé

Index AI : ASA 11/001/2007

Les civils paient un lourd tribut à la poursuite du conflit armé en Afghanistan. Directement pris pour cible par les talibans et par les membres d'autres groupes armés, ils sont également victimes de fusillades entre l'armée afghane et les forces étrangères, d'une part, et les talibans et d'autres groupes armés opposés au gouvernement afghan et à la présence de troupes étrangères, d'autre part.

Le présent rapport est consacré aux atteintes graves contre le droit international humanitaire et contre les droits humains commises par les talibans entre janvier 2005 et mars 2007. Il concerne notamment les menaces, les actes d'intimidation, les agressions contre des civils, les attaques visant des écoles, les attentats-suicides, les enlèvements et les exécutions. Dans ses recommandations, Amnesty International appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire (appelé aussi « lois de la guerre »).

Les talibans

Le renversement des talibans par les États-Unis en 2001 a été généralement bien accueilli en Afghanistan. Toutefois, l'échec qui a suivi (en matière de sécurité, de bonne gestion des affaires publiques et d'autorité de la loi) a entraîné une diminution de la confiance envers le gouvernement afghan et amené une intervention sous la direction des États-Unis en octobre 2001. Les talibans ont exploité cette perte de confiance pour reprendre le contrôle de zones étendues, particulièrement dans le sud et l'est du pays.

Les talibans, regroupant essentiellement des Pachtounes du sud de l'Afghanistan, bénéficient également d'un soutien important de Pachtounes vivant du côté pakistanais de la frontière. Outre les sommes d'argent recueillies localement et qui seraient obtenues par des dons volontaires ou par la contrainte, leur financement proviendrait également de donateurs aisés des pays du Golfe, ainsi que du trafic de drogue, des enlèvements contre rançon et de la contrebande.

Les civils menacés

Les talibans n'établissent généralement pas de distinction entre les objectifs militaires et les civils, violant leurs obligations au regard du droit international humanitaire qui interdit catégoriquement de prendre des civils pour cible. De très nombreux civils afghans ont été tués par des insurgés taliban qui les considéraient comme des « *espions* » ou des « *collaborateurs* ». Parmi les victimes figurent des candidats aux élections, des dignitaires religieux, des administrateurs, des enseignants, des membres du personnel de santé et des employés d'organisations humanitaires ou des forces étrangères.

Les attaques contre le système éducatif se sont considérablement intensifiées en 2006. En même temps que des tirs de roquette, des attentats à l'explosif et des incendies volontaires, les talibans ont proféré des menaces sous forme de « *lettres de nuit* » – des messages ou des affiches apposés durant la nuit sur des arbres, des mosquées ou des écoles et menaçant les enseignants ou les élèves. Dans plusieurs régions, les parents hésitent désormais à envoyer leurs enfants à l'école et l'atmosphère de terreur met en péril le droit à l'éducation de milliers d'enfants, et tout particulièrement des filles.

Lors d'une agression, le 9 décembre 2006, des talibans présumés se sont introduits dans une maison de la province de la Kunar et ont tué deux sœurs qui étaient enseignantes, ainsi que leur mère, leur grand-mère et un de leurs proches. Le directeur provincial de l'éducation aurait déclaré que les talibans étaient passés à l'acte après avoir menacé les sœurs de mort si elles continuaient d'enseigner.

Les talibans ont également été accusés d'utiliser des boucliers humains, notamment des enfants, et d'avoir mis en danger la sécurité des civils en « *transformant des habitations en bases et en postes de contrôle* ».

Des centaines de personnes, dont des enfants, ont été tuées ou blessées à la suite d'attaques sans discrimination, comme les attentats-suicides, visant dans certains cas des convois militaires et des bases étrangères, et dans d'autres cas des civils. Depuis 2003, les talibans imitent les tactiques utilisées en Irak : attentats-suicides, engins explosifs artisanaux, assassinats et décapitations.

Lors d'une attaque récente, le 18 septembre 2006, l'auteur d'un attentat-suicide a pris pour cible une patrouille de soldats canadiens qui distribuaient des crayons et des cahiers à une foule d'enfants dans le village de Char Kota, (district de Pashmul). Quelque 24 civils, des enfants pour la plupart, ont été blessés.

La situation des droits fondamentaux des femmes et des fillettes s'est dégradée à mesure que l'insurrection se renforçait. Elles sont la cible de menaces, de harcèlement et d'attaques imputables aux talibans et aux membres d'autres groupes armés. Les femmes ont peur de sortir de chez elles et d'envoyer leurs filles à l'école. Leur liberté de mouvement, leur possibilité de travailler et leur participation à la vie publique sont limitées.

Sofia Amajan, directrice des Affaires féminines pour la province de Kandahar, a été assassinée en septembre 2006. Un commandant des talibans aurait affirmé que cette femme avait été « *exécutée* » car elle travaillait pour le gouvernement. D'autres militantes éminentes des droits des femmes ont également reçu des menaces de mort ou ont été agressées par des hommes armés non identifiés.

Les enlèvements et les prises d'otages

Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles de très nombreux Afghans ainsi que des étrangers ont été enlevés par des insurgés liés aux talibans. Bon nombre des personnes enlevées ont été tuées. La plupart des victimes sont des civils, et notamment des employés d'organisations humanitaires ou des personnes qui participent à la reconstruction, ainsi que des entrepreneurs privés.

Les talibans et d'autres groupes armés utilisent les prises d'otages pour faire pression sur les gouvernements étrangers et sur les entreprises afin qu'ils quittent l'Afghanistan. Les prises d'otages, les enlèvements et les homicides ont également pour but de répandre la peur et de dissuader la population locale de coopérer avec le gouvernement et les forces étrangères.

Selon des informations parvenues à Amnesty International, dans les régions qu'ils contrôlent, les talibans ont mis sur pied des organes quasi-judiciaires chargés de rendre la « justice ». On dispose de peu de détails sur la nature des procédures appliquées. La majorité des personnes qui sont traduites devant ces tribunaux sont accusées d' « *espionnage* », et les autres de « *meurtre* » ou de « *prostitution* ». Beaucoup d'entre elles ont été enlevées par les talibans. Dans bien des cas, des condamnations à mort sont prononcées et appliquées.

Le droit international humanitaire

L'un des principes fondamentaux du droit international humanitaire prévoit que les parties à un conflit armé doivent, en toutes circonstances, établir une distinction entre les objectifs civils et militaires. Les attaques contre des cibles militaires qui causent des dommages disproportionnés aux civils ou à des objets civils sont également prohibées, de même que les actes ou les menaces de violence visant à semer la terreur au sein de la population civile.

Bon nombre des homicides et autres actes exposés dans le présent rapport constituent des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Recommandations

Amnesty International rappelle à toutes les parties en conflit que toutes les personnes qui ne prennent pas part directement aux hostilités, sans exception, doivent en tout temps être traitées avec humanité et dans le plein respect de leurs droits, conformément aux dispositions pertinentes des Conventions de Genève et du droit international relatif aux droits humains.

- Amnesty International appelle les talibans et les autres groupes armés opérant en Afghanistan à mettre immédiatement un terme aux attaques contre les civils, ainsi qu'aux attaques aveugles et disproportionnées, aux enlèvements et aux prises d'otages, au recours à la torture et aux mauvais traitements, au harcèlement et aux menaces de mort ou d'enlèvement visant des civils, et à condamner ces agissements. Elle les prie en outre de cesser d'installer des objectifs militaires au sein de la population civile et de mettre un terme aux procédures quasi-judiciaires qui entraînent des homicides de civils. Amnesty International appelle en outre les talibans et les autres groupes armés dont certains membres sont soupçonnés d'exactions à écarter ceux-ci des fonctions où ils pourraient continuer à se livrer à de tels agissements.
- Amnesty International exhorte le gouvernement afghan et les forces étrangères à respecter intégralement toutes les dispositions pertinentes du droit international humanitaire et relatif aux droits humains dans le cadre de leurs opérations contre les talibans et d'autres groupes armés. L'ensemble du personnel doit être clairement

informé que les violations du droit international ne seront pas tolérées. Les actes constituant une violation du droit international doivent immédiatement cesser et les responsables, y compris les commandants qui ont ordonné de tels actes ou se sont abstenus de les empêcher, doivent être traduits en justice selon une procédure conforme aux normes internationales d'équité.

- Amnesty International appelle le gouvernement pakistanais à condamner sans réserve toutes les atteintes aux droits fondamentaux imputables aux talibans et aux autres groupes armés et à user de son influence pour exhorter ces groupes à mettre un terme à de tels agissements. Elle prie les autorités d'empêcher que leur territoire soit utilisé par quiconque pour apporter une aide militaire, entre autres, susceptible de favoriser les exactions, et elle les prie, conformément aux normes internationales, de traduire en justice tout individu se trouvant sur leur territoire et soupçonné de participation à des exactions visant des civils.
- Enfin, Amnesty International exhorte les dignitaires religieux, les membres influents de la société civile et les personnalités de la diaspora à user de leur influence auprès des talibans et des autres groupes armés ainsi que de ceux qui les soutiennent pour les convaincre de mettre un terme à leurs exactions. Elle les prie notamment de les appeler à cesser les agressions visant les civils et d'autres personnes qui ne participent pas aux hostilités ainsi que les attaques aveugles et disproportionnées, les prises d'otages, les homicides illégaux, les actes de torture et les mauvais traitements.

Ce texte résume un rapport de 48 pages intitulé *Afghanistan*. « Ceux qui ne sont pas nos amis sont des ennemis » : *Les exactions commises par les taliban contre les civils* (index AI : AMR 11/001/2007, avril 2007). Pour plus de précisions ou pour agir, veuillez vous reporter au rapport complet. De nombreuses publications, sur ce sujet comme sur d'autres, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org>. Pour recevoir les communiqués de presse électroniques d'Amnesty International, consultez la page suivante : http://www.amnesty.org/email/email_updates.html

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :

Afghanistan. All who are not friends, are enemies: Taleban abuses against civilians. Summary

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – avril 2007.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, London, WC1X 0DW Royaume-Uni